

DROIT ET DÉFENSE

*Revue française des questions juridiques et politiques
de défense nationale et de sécurité internationale*

LE CADRE JURIDIQUE DES INTERVENTIONS FRANÇAISES AU RWANDA

par **David RUZIÉ**, Professeur à l'Université de Paris V

LES NOTIONS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EN DROIT FRANÇAIS

par **Bertrand WARUSFEL**, Secrétaire général du Centre de recherches DROIT ET DEFENSE

DOSSIER SPÉCIAL : LA PROGRAMMATION MILITAIRE 1995 - 2000

LES LIMITES JURIDIQUES DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE

par **Matthieu CONAN**, Maître de conférences à l'Université de Paris V

PRÉSENTATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

par **Pierre LABBÉ**, Général du cadre de réserve

LES PERSONNELS DE LA DÉFENSE DANS LA NOUVELLE LOI

DROIT CONSTITUTIONNEL

DROIT DES ESPACES INTERNATIONAUX

SÉCURITÉ INTERNATIONALE, MAINTIEN DE LA PAIX ET DROIT HUMANITAIRE

ARMEMENTS ET TECHNOLOGIES STRATÉGIQUES

FINANCES PUBLIQUES

FONCTION MILITAIRE ET SERVICE NATIONAL DROIT PÉNAL DE LA DÉFENSE

TEXTES OFFICIELS

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

NOUVELLES D'ACTUALITÉ

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Trimestriel - 2ème année - octobre 1994

n° 94/4

CENTRE DE RECHERCHES DROIT ET DÉFENSE

DE LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS V - UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES

ÉDITORIAL

Dans le dossier spécial sur la programmation comme au travers de plusieurs des articles de ce numéro, se fait jour une même réalité : notre dispositif de défense nationale, profondément ancré dans notre histoire politique et militaire, n'a plus tout à fait à sa disposition les instruments juridiques qu'exigerait la situation actuelle. Qu'il s'agisse du cadre changeant de nos interventions en Afrique, des incertitudes sur la hiérarchie respective des concepts de défense et de sécurité, ou encore de la programmation militaire qui manque d'une véritable liaison juridique avec le budget, on perçoit la même nécessité d'une redéfinition des cadres d'exercice des fonctions collectives de sécurité dans un contexte international qui change.

Il change, par exemple, chez nos voisins immédiats, en Allemagne, avec la récente décision du Tribunal de Karlsruhe, et dans la sphère européenne avec le document douanier commun destiné aux transferts de matériel de guerre et la prochaine sortie d'un règlement sur les produits sensibles à double usage. Il change encore au niveau du droit international, qu'il s'agisse des conventions sur le droit de la mer (dont la France transpose aujourd'hui certaines dispositions en ce qui concerne les modalités d'action de l'État en mer) ou encore du fonctionnement interne des organisations internationales face aux impératifs du maintien de la paix (avec le système des "*moyens en attente*" mis en place par l'ONU).

De toutes ces évolutions - qui sont à la fois, pour la France, autant d'occasions et autant de contraintes - cette revue tente de rendre compte grâce au travail permanent de son comité de rédaction et de toute l'équipe du Centre de recherches DROIT ET DÉFENSE. Mais elle ne pourra le poursuivre qu'en s'adossant à une recherche pluridisciplinaire de défense organisée et soutenue. Accueillant lors de notre dernier comité de rédaction le général de La Maisonneuve, directeur de la Fondation pour les Études de Défense, venu nous présenter l'action de la nouvelle Fondation, nous lui avons dit notre souhait d'une recherche de défense dans laquelle une dimension juridique ouverte sur l'extérieur pourrait trouver véritablement sa place et rompre avec les pratiques artisanales qui l'ont trop caractérisée jusqu'à présent.

A bien y regarder, la recherche de défense a surtout porté depuis vingt ans sur deux axes : les finalités (géostratégie, géopolitique) et les moyens (les hommes, les armes). Ces dimensions demeurent essentielles aujourd'hui, mais l'on s'aperçoit qu'il importe également de gérer l'adéquation entre ces moyens et ces fins, et que cela nécessite des médiations, qu'elles soient économiques, organisationnelles ou réglementaires. La recherche juridique, comme celle des autres sciences sociales, a cette vocation modeste de contribuer à la mise en place de médiations efficaces entre les moyens disponibles et la politique de défense qui les mobilise. Négliger cette dimension intermédiaire au profit de sujets de recherche plus médiatiques ou plus valorisants a été trop longtemps une facilité dont nous payons aujourd'hui les conséquences par l'inadéquation fréquente des instruments juridiques de notre défense à la situation internationale.

Bertrand WARUSFEL

Rédacteur en chef